

Pédagogie mise en œuvre : Une analyse des besoins du stagiaire et du responsable sera réalisée en amont de la formation. Chaque session de formation est adaptée à l'activité du participant pour plus de pertinence et une meilleure sensibilisation du stagiaire. Alternance de cours théoriques (méthode expositive), d'exercices de découverte (méthode démonstrative), d'exercices d'applications et des mises en situation avec un cas pratique. Les supports sont écrits et dématérialisés.

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les différents matériaux présentant un risque et les localiser dans l'immeuble, connaître les risques liés à ces matériaux, d'appréhender la législation s'y rapportant.

Programme :

1/ Maîtriser les sources réglementaires et normatives :

- Les principales dispositions réglementaires
- Les normes applicables

2/ Identifier et localiser les risques sanitaires :

- L'amiante
- Le plomb dans les peintures et le plomb hydrique
- Le risque de légionnelle
- Les autres risques sanitaires

3/ Identifier les obligations liées à la sécurité des équipements techniques :

- L'éclairage et la ventilation des locaux
- Les ascenseurs
- Les portes de parking et portes à effacement
- Les équipements électriques
- Les garde-corps, lignes de vie et points d'ancrage
- Les autres équipements.

Evaluation de la formation et suivi du stagiaire : Une évaluation de satisfaction globale est réalisée « à chaud ». Un suivi post formation aura lieu à 90 jours avec une évaluation à froid ainsi qu'une mesure du transfert des acquis. Une mesure du transfert des acquis de la formation sera réalisée à l'aide d'exercices ou de mises en situation professionnelle lors de la formation. A l'issue de la formation une attestation individuelle sera remise avec l'évaluation des acquis. A chaque fin de session le formateur établie une synthèse pédagogique.